

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_03

Convention de mutualisation du service Transport Scolaire – Prise en charge exceptionnelle d'élèves du périscolaire de Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier propose à l'assemblée de conclure une convention de mutualisation du service Transport Scolaire entre Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération et la commune de Montaignu-Vendée (commune déléguée de Montaignu) concernant la prise en charge exceptionnelle du transport pour les trajets du périscolaire vers leurs

établissements scolaires respectifs et inversement, des élèves primaires non abonnés au transport scolaire.

Il précise que cette convention est proposée dans un souci de bonne organisation et ce afin d'optimiser les services rendus depuis des années par la commune. Ladite convention fixe notamment les rôles et missions respectifs, les modalités techniques et financières et les responsabilités de chacune des parties.

Vu le projet de convention de mutualisation du service Transport Scolaire concernant la prise en charge exceptionnelle d'élèves du périscolaire de Montaigu joint à la présente délibération,

Vu la délibération n°DEL20240408_26 du Conseil d'agglomération en date du 8 avril 2024 approuvant les termes de ladite convention et autorisant sa signature ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le contenu de la convention de mutualisation du service Transport Scolaire concernant la prise en charge exceptionnelle d'élèves non abonnés au transport scolaire pour le trajet du périscolaire vers leurs établissements scolaires respectifs qui sont de compétence communale et inversement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du service Transport Scolaire concernant la prise en charge exceptionnelle d'élèves pour le trajet du périscolaire vers leurs établissements scolaires respectifs qui sont de compétence communale et inversement, et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie

Était absent excusé (1) : Antoine CHEREAU

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_15

**Acquisition à titre gratuit d'une parcelle à usage de parking du
Centre Hospitalier de la Vendée – Montaignu**

De par sa fonction de Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Vendée, M. Antoine Chéreau ne prend pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-Présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

15 JUIL. 2024

S²LO

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_15A-DE

Cette dernière précise que les activités santé du quartier de l'hôpital, en cohérence avec le Plan Familles et Santé de l'Agglomération Terres de Montaigu contractualisé avec l'ARS et la CAF, sont en fort développement. Il convient de citer en particulier le développement des activités de l'hôpital, le besoin de développement des activités libérales de médecine spécialisée, l'implantation de « Mon Espace Familles et Santé » et la réalisation d'une crèche pour les professionnels de la santé.

Aussi, pour accompagner ce développement, et éviter une détérioration des conditions d'accès des équipements du quartier, la ville de Montaigu-Vendée propose de se porter acquéreur du parking de l'hôpital. Cela doit permettre :

- La réalisation d'un programme de stationnement optimisé et rationalisé
- La création d'une place centrale désimperméabilisée et végétalisée
- La réalisation d'un immeuble pour le développement de cabinets libéraux de spécialistes déjà implantés dans le quartier

Mme SECHER informe l'assemblée que dans le cadre de travaux d'aménagement urbain du secteur de l'Hôpital à MONTAIGU-VENDEE, il est proposé au conseil municipal d'acquérir à titre gratuit les parcelles actuellement à usage de parking et appartenant au Centre Hospitalier de la Vendée situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AK numéros 691 et 355 d'une contenance totale de 00ha 38a 92ca.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR à titre gratuit les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de Montaigu, cadastrées section AK numéros 691 et 355 d'une surface totale de 00ha 38a 92ca appartenant au Centre Hospitalier de la Vendée,
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents excusés (2) : Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_19

**Convention SyDEV n°2024.ECL.0286 – Rénovation éclairage public
au rond-point de la Porte de Saint Georges de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le SyDEV va procéder aux travaux de rénovation d'éclairage public au rond-point de la Porte de Saint Georges de Montaignu.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 306,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	6 152.00	7 382.00	6 152.00	70.00 %	4 306.00
TOTAL PARTICIPATION					4 306.00

Une convention tripartite avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, demandeur des travaux, sera signée.

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0286 se rapportant aux travaux de rénovation d'éclairage public au rond-point de la Porte de Saint Georges de Montaigu.
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu en date du 26 juin 2024

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conditions de la convention tripartite n°2024.ECL.0286 entre la Ville de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu et le SyDEV, annexée à la présente délibération,
- APPROUVE le versement d'une participation financière à hauteur de 4 306,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 15/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.